Comptabilité

Numéro d'inventaire : 2015.8.3186
Auteur(s) : Jeanne Bourbonnais
Type de document : travail d'élève
Période de création : 2e quart 20e siècle
Date de création : 1937 (entre) / 1938 (et)
Matériau(x) et technique(s) : papier
Description : Cahier cousu, couverture papier violet rayé noir, 1ère de couverture avec un motif de blason (12 x 14 env.) à fond violet avec les 3 tours et les 3 fleurs de lys formés par de fines rayures noires, à l'intérieur "Comptabilité n°1" , au-dessus en lettres capitales "Ville de Tours" et en bas du blason "Ecole ...", "M... Direct...", "Cahier ..." non complétés. 4ème de couverture avec un petit motif au centre reprenant le blason de Tours sur fond noir, en bas de la couverture "M. Gambier, Libraire, Papeterie, Tours",. Réglure seyès, encre violette, crayon rouge.
Mesures : hauteur : 22,5 cm ; largeur : 17,5 cm
Notes : Cahier de leçons de comptabilité: règle des comptes des tiers / compte-caisse / compte-banque / comptoir d'escompte / livre de caisse / livre des achats / échéanciers / grand livre. Notations de l'enseignant.e. Plusieurs cahiers de la même année.
Mots-clés : Disciplines techniques et professionnelles
Filière : Lycée et collège classique et moderne
Autres descriptions : Nombre de pages : Non paginé
Commentaire pagination : 20 p. manuscrites sur 22 p. 9 feuillets manquants car découpés, en fin de cahier.
Langue : Français
couv. ill.
Lieux : Tours

Jeanne Bourbonnais

Comptabilité

3e Industrielle

Année scolaire 37-38

Vendredi 8 Octobre 37

Comptabilité

Définition : la comptabilité est une science qui a pour objet l'établissement méthodique et le fonctionnement régulier des comptes dans une entreprise quelconque

Compte

Définition : le compte est un tableau énumératif des opérations réciproque de deux personnes, qui ont relations d'affaires.

Le compte peut s'appliquer également aux choses personnifiées.

Titulaire du compte : le titulaire est la personne dont le nom figure en tête du compte

Doit ou débit. — Avoir ou crédit.

Tout compte est divisé en deux parties : le doit ou débit à gauche ; l'avoir ou crédit à droite.

Au débit du compte figurent tout les valeurs que le titulaire a reçu, toutes les pertes qu'il a subit ; et y inscrire une de ces valeurs, c'est débiter le compte

Au crédit figurent tout les valeurs

qu'il a fournies, et tous les bénéfices qu'ils a réalisés; et y inscrire une de ces valeurs, c'est <u>créditer le compte</u>.

Ce que nous résumerons en formulant le principe suivant qui sert de base à la comptabilité : tout compte qui reçoit est débité; tout compte qui fournit est crédité.

<u>Solde d'un compte</u> : le solde d'un compte est la différence entre les totaux du débit et du crédit. On l'appelle encore <u>balance</u>.

Si le total du débit est plus fort que celui du crédit, le solde est dit débiteur. Inversement : le solde est créditeur, lorsque le total du crédit surpasse celui du débit.

<u>Règlement du compte</u> : le règlement d'un compte a pour but d'en établir le solde, à la charge de l'une des parties envers l'autre.

Il comprend deux opérations : la fermeture, et la réouverture du compte.

Pour fermer, ou arrêter le compte, on fait à part les totaux du débit et du crédit : on en déduit le solde que l'on écrit du côté du total le plus faible avec la mention balance ou solde, du débiteur ou créditeur suivant le cas; on tire un trait à la même hauteur au-dessous duquel, on inscrit les totaux qui doivent être égaux; enfin on souligne ces derniers d'un double trait

---

<u>Vendredi 22 Octobre 37</u>

Soit par exemple : établir le compte de mon fournisseur Leblanc,

qui a fait avec moi les opérations suivantes

le 1er octobre, sa livraison de 3.500f.

le 10 octobre, mon rendu de marchandises valant : 400f

le 15 octobre, sa facture de 2.600f.

le 30 octobre, il m'accorde un rabais de : 200f

le 5 novembre, je lui verse un accompte de : 2.000f.